

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL
F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M.
DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Etude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie douce de liaison entre la CCBA et la CDC Ardèche des Sources et Volcans - Création et adhésion à un groupement de commandes

Le Président rappelle à l'assemblée les aménagements réalisés par la communauté de communes, liés au développement des voies douces/voies vertes sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de sa programmation, la CCBA a prévu d'étudier l'aménagement de l'ancienne voie ferrée située entre Labégude, Vals (vers Arlix) et la commune de Prades (entrée de Lalevade) pour un linéaire d'environ 3 km ainsi que l'aménagement éventuel de la route d'Arlix pour un accès direct sur Vals-les-Bains.

L'intérêt du projet porte sur :

- la liaison à la voie verte existante au sud de Labégude par le bourg centre,
- la desserte des quartiers de Labégude, d'Arlix, de Prades et de Lalevade au travers d'une mobilité active quotidienne, tout particulièrement pour les collégiens,
- la création d'un parcours permettant une promenade sécurisée en bord et au-dessus de l'Ardèche pour une découverte touristique ou de loisirs.

Le Président précise que le secteur précité se situe en limite communale des communes de Vals les Bains et Prades, sises sur des territoires communautaires différents.

Pour assurer la cohérence de l'étude sur l'ensemble du linéaire, il propose de recourir à un marché public commun aux deux communautés de communes afin de réaliser une étude de faisabilité globale.

Ainsi, s'agissant d'un projet de voie douce/verte dont le linéaire concerne deux territoires communautaires, il propose d'adhérer au groupement de commandes à intervenir conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics aux fins de pouvoir engager une étude de faisabilité commune.

Le Président donne lecture de la convention à venir qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, convention annexée à cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'adhésion de la CCBA au groupement de commandes ayant pour objet une étude de faisabilité commune CCBA/CC Ardèche des Sources et Volcans en vue de l'aménagement d'une voie douce entre les deux territoires et le recours à un bureau d'études
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes dont la CCBA sera coordinatrice,
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement,
- de désigner Louis Buffet, Président et M. Jean-Claude Flory, Vice-Président en charge de l'aménagement du Territoire et du développement touristique comme représentants de la CCBA au sein du groupement,
- d'autoriser à ce titre, le Président à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte des CC du Bassin d'Aubenas et Ardèche Sources et Volcans sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le 06 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018
Le Président, Louis BUFFET

